Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.
---

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.
---

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.
---

1040 Bruxelles , le 27 Jun 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1571

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
---
Unité de formation : COOPERATION : FORMATION GENERALE POUR COOPERANTS
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 962020U35C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

---

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets(02/238.86.54) ou Mr Fortemps (20/238.87.24) ou Mr Dejardin (02/238.87.24)

1571M

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis** **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

O (1) Communauté française
● (1) **Provincial et communal**
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau
J.LEFERE, Administrateur délégué

Date et signature 24/5/96

**2. Intitulé de l'unité de formation** : (2)
COOPERATION : FORMATION GENERALE POUR COOPERANTS

CODE (3) 9 620 20 U 35 CA

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page*

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page*

**5. Classement de l'unité de formation :**
*

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

● (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

*

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|---|---|---|---|
| Proposition de classement (1) | | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | O | Technique | O |
| Economique | O | Economique | O |
| Paramédical | O | Paramédical | O |
| Social | ● | Social | ● |
| Pédagogique | O | Pédagogique | O |
| Agricole | O | Agricole | O |

Date de l'accord du Conseil supérieur : 28/05/96

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :** O (1) oui ● (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 pages

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de1 page

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

| Code de l'unité de formation : (3) 96 20 20 V 35 01 |
|---|

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

| 1. Dénomination d* cours | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|---|---|---|---|
| Coopération : rencontres et séminaires professionnels | CT | B | 48 |
| Coopération : techniques de gestion de projets | CT | B | 48 |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| **2. Part d'autonomie** | | P | 24 |
| | | | |
| Total des périodes | | | 120 |

**12. Réservé au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable mais à comp. annexe 4 p. 2 5e ● par une Conf. Adj. année Gobovitch 20 1996 20 -06- 1996
confirmation

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 25 JUIN 1996 Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration

ANNEXE 1

U.F. COOPERATION :FORMATION GENERALE POUR COOPERANTS

# FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

## *FINALITES GENERALES*

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## *FINALITES PARTICULIERES*

Cette unité de formation vise à développer chez les étudiants les compétences cognitives et les méthodes de travail y afférentes pour acquérir une « culture « de coopérants :

- comprendre les mécanismes socio-culturels propres aux pays en voie de développement ;
- identifier les grandes catégories d'aides accordées par les organismes officiels et privés de la coopération ;
- participer à la conception, l'initiation, à la gestion et à l'évaluation d'un projet de coopération ;
- déterminer les conditions d'une intégration personnelle dans un projet de coopération ;

U.F. COOPERATION :FORMATION GENERALE POUR COOPERANTS

# CAPACITES PREALABLES REQUISES

## *CAPACITES*

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

- *prendre des notes à l'audition ( communication orale d'au moins 10 minutes) ;*
- *dégager oralement ou par écrit, dans une langue correcte, les éléments essentiels d'un texte ainsi que leur articulation ;*
- *traduire schématiquement l'articulation d'un texte lu : objectifs - argumentation-conclusion ;*
- *relier un message exprimé en données statistiques au principe qu'il est censé démontrer*
- *exprimer oralement et ou par écrit, dans une langue correcte , une opinion, une appréciation argumentée à propos d'un fait, d'une idée ou d'un texte ( par exemple un article de presse ;*
- *catégoriser divers éléments d'un texte écrit selon faits - opinion ;-*

## *TITRE ( S) POUVANT EN TENIR LIEU*

CESS

ANNEXE 3

U.F. COOPERATION :FORMATION GENERALE POUR COOPERANTS

# RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

U.F. COOPERATION :FORMATION GENERALE POUR COOPERANTS

# PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

**En rencontres et séminaires professionnels**

*En fin d'unité de formation, l'étudiant doit être capable*

à l'occasion de séminaires,
animés par des experts impliqués dans des processus de gestion et d'intervention dans le secteur de la coopération,
traitant des thèmes suivants :

- Objectifs et aspects de la coopération ;
- Droit international et humanitaire ;
- Géographie humaine : environnement et démographie des pays en voie de développement ;
- Aspects culturels, économiques de la coopération ;
- Aspects politiques et économiques des relations internationales ;
- Anthropologie sociale et de la coopération ;
- Transfert nord - sud de technologies ;
- Sociologie urbaine et des pays andins ;
- Eléments de psychologie individuelle et interculturelle ;
- Les problématiques des milieux d'intervention : hygiène publique, politiques de santé....
- Projet de coopération : techniques de gestion, rôle différencié des intervenants, nécessité d'une approche multidisciplinaire ;

**Compétences générales**

- **de prendre la parole, poser spontanément les questions élucidantes pour sa compréhension des concepts mis en jeux ;**
- **de donner son opinion sur les différentes problématiques exposées;**
- **de mettre en œuvre une méthodologie générale et/ou des méthodologies spécifiques d'évaluation de projet et de suivi de projet;**
- **d'identifier les problématiques d'éthique : respect des valeurs culturelles, des modes de vie et des hiérarchies sociales ;**
- **relativiser son mode de pensée et de vie ;**
- **d'identifier des méthodes efficaces d'évaluation en fonction des objectifs annoncés et des critères de cohérence préalablement définis ;**
- **prendre conscience de l'aspect multiforme des phénomènes culturels, de la relativité de ses modes de perception ;**
- **développer ses facultés de perception du vécu ( le sien et celui des autres ) par la mise en œuvre de techniques appropriées ;**
- **différencier mesures et conséquences économiques selon un critère court/moyen / long termes**
- **transposer des procédures économiques dans un contexte d'action sociale**

**pour dégager en collectif les perspectives d'une culture de coopérant.**

**Compétences spécifiques**

- décrire les modes de coopération pratiqués aux plans belge et international ;
- identifier le statut du coopérant selon les différents modes de coopération ;
- identifier les principes généraux du droit international et humanitaire ;
- déterminer, à partir de l'environnement et la démographie des pays en voie de développement , la relation existant entre l'individu et son environnement au sens large et, partant, jauger les aspects socio-culturels qui caractérisent un action de coopération ;
- relativiser son mode de vie et de pensée par une confrontée sensée et logique avec l'altérité en général et l'existant culturel des pays en voie de développement, en particulier ;
- comprendre les spécificités de modes de recherche de la guérison liés à la culture des pays en voie de développement :
- confronter des modes d'intervention coopérative aux principes de respect de l'autre, de son intégrité ;
- rechercher de critères de cohérence pour mener une évaluation d'un projet de coopération en fonction des principes fondamentaux de l'action humanitaire ;
- situer une action de coopération dans son contexte national, international en se fondant sur les éléments suivants :
    - les problèmes posés par la colonisation et la décolonisation ;
    - le non - alignement et le nouvel ordre international ;
    - les aspects du développement et du sous - développement
- évaluer les conséquences des transferts de technologies entrant dans le cadre des échanges Nord -Sud , notamment sur le plan économique ( dette publique, mondialisation de l'économie et échange inégal )
- mesurer l'importance croissante de la marginalisation vivant à la périphérie des entités urbaines du sud en général et des pays andins en particulier ;
- prendre conscience d'une logique de développement d'une économie informelle en réaction au mal - développement économique et l'articulation de celle-ci sur des rapports de forces autoritaires et violents ;
- accepter de participer activement à des séances de conscientisation psychologiques ( jeux de rôles, psychodrame ) et comprendre les traits pertinents du vécu dans un milieu socio-culturel différent et l'implication de ceux-ci sur le plan de la psychologie individuelle ;
- s'approprier des concepts psychologiques essentiels lui permettant d'aborder les notions de base de l'ethnopsychiatrie, de l'efficacité symbolique et de la représentation mentale ;
- mesurer les diverses exigences formulées par une action de coopération reposant sur le principe du respect de l'autre et de sa culture ;
- appréhender les problèmes liés à l'hygiène du milieu et envisager les solutions à mettre en œuvre ;
- concevoir, budgéter gérer et évaluer un projet de coopération incluant la participation active du bénéficiaire à chaque stade du projet ;

U.F. COOPERATION :FORMATION GENERALE POUR COOPERANTS

# CAPACITES TERMINALES

A partir d'un projet de coopération donné,
mettant en jeu des problématiques éthiques, macro-économiques et culturelles,

## *CAPACITES*

Le seuil de réussite sera atteint si l'étudiant est capable de :

- mettre en perspective les différents éléments d'une action de coopération ;
- dégager les critères de « faisabilité » du projet ;
- se positionner par rapport à une participation concrète de coopération

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

la cohérence des propositions ;
l'utilisation judicieuse des concepts mis en jeu ;
la validité de l'argumentation ( celle-ci se fondant sur une perception correcte des principes de l'aide humanitaire );

# PROFIL DU ( DES ) CHARGES DE COURS

**un expert qui par son expérience professionnelle et personnelle manifeste les compétences requises**

- ⇒ **de l'action humanitaire ;**
- ⇒ **de la gestion de projet de coopération ;**
- ⇒ **de la formation de coopérants ;**